

Installations

Les installations en agriculture en Occitanie en 2023

Les installations en agriculture en Occitanie restent dynamiques en 2023, notamment en élevage, maraîchage et arboriculture. Les moins de 40 ans représente 60% du total des installations. Le salariat dans les exploitations agricoles connaît une tendance opposée selon le statut d'emploi.

Une tendance haussière des installations en agriculture en Occitanie jusqu'en 2023

Sur un peu plus d'une décennie (période 2010-2023), les installations en agriculture en Occitanie, respectant les critères d'activité minimale d'assujettissement (AMA) à la MSA, ont progressé de 29 %, soit à un rythme annuel moyen de 2 %. Les installations annuelles d'exploitants agricoles se situaient aux alentours de 1 600 en 2010-2011 et culminent à 2 055 en 2023.

En revanche les effectifs des cotisants solidaires (bénéficiaires de la MSA du fait de critères minimaux inférieurs à ceux de l'AMA) sont en recul de 21 % (-1,8 % / an) sur la même période (de 881 en 2010 à 694 en 2023), avec des fluctuations plus irrégulières, et une baisse marquée depuis 2021.

La part des cotisants solidaires dans le total des installations diminue d'une valeur moyenne de 36 % en 2010 à 25 % en 2023. Elle est très variable selon les spécialités. Elle est maximale pour le maraîchage et dépasse alors les 50 % (53 % pour la période 2021-23). Elle est

également élevée pour l'arboriculture (de l'ordre de 40 %). Elle a fortement reculé dans les spécialisations viticulture (de 47 % en 2010 à 20 % en 2023) et grandes cultures (de 34 % à 17 %), et plus modérément en élevage (de 26 % à 20 %).

Globalement, les effectifs globaux, cotisants solidaires inclus, sont en hausse de 11,3 %, soit + 0,83 % par an. La progression est relativement régulière jusqu'à un point haut en 2021, et une stabilisation légèrement en-deçà en 2022 et 2023.

Figure 1 : Évolution des installations en agriculture en Occitanie

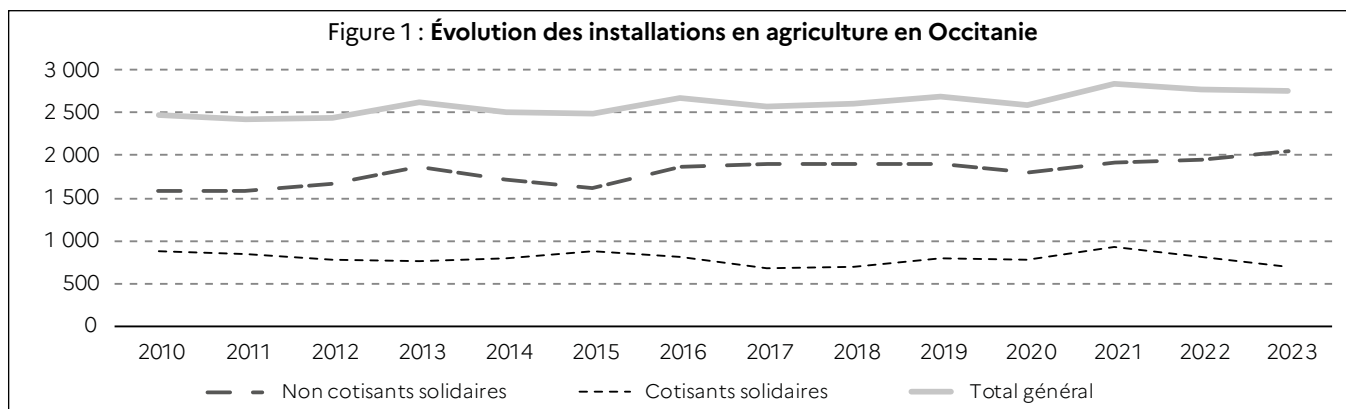
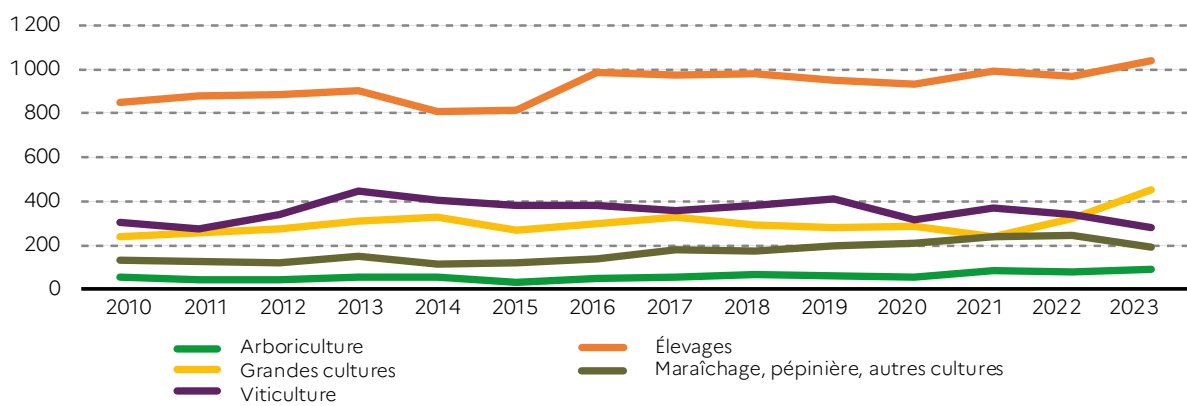


Figure 2 : Évolution des installations en agriculture en Occitanie par spécialisation – hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

Progression en élevage, maraîchage et arboriculture, recul en viticulture

Cette tendance globalement haussière et relativement régulière masque une hétérogénéité importante, dans le temps et dans l'espace, mais aussi et surtout selon les spécialisations. Elle est la conséquence du vieillissement de la population des exploitants agricoles, constatée depuis déjà plusieurs années, et contribue à en rajeunir la pyramide des âges.

En ce qui concerne l'élevage, les installés non cotisants solidaires progressent de manière assez régulière, alors que les effectifs des nouveaux cotisants solidaires sont assez stables sur l'ensemble de la période, avec néanmoins pour ces derniers un

recul marqué depuis 2021, recul qui concerne par ailleurs la plupart des spécialisations.

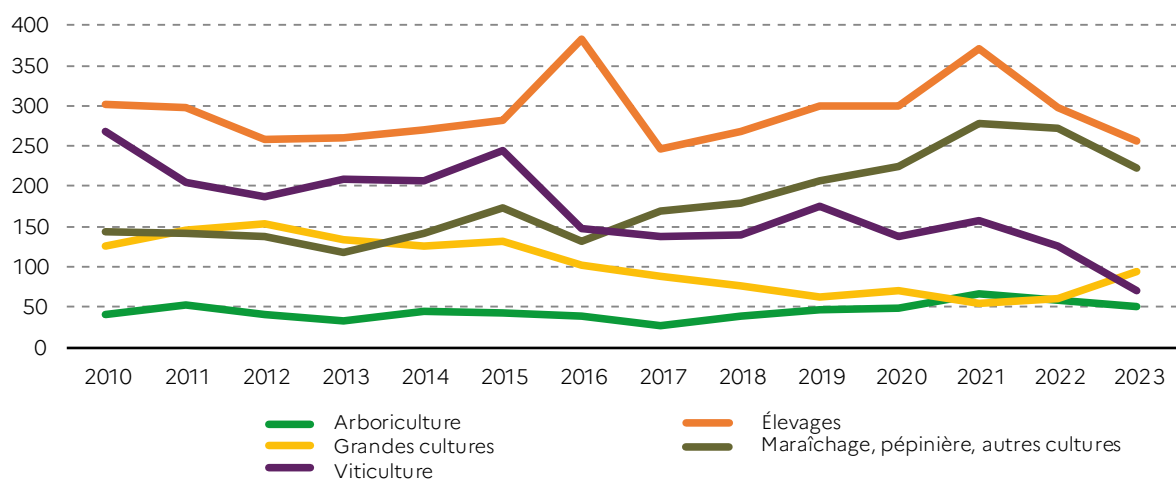
En grandes cultures, la tendance est assez stable sur la décennie 2010-2020, et a contrario des autres catégories un redressement net depuis 2021 ; un fléchissement particulièrement marqué pour les cotisants solidaires est observé sur la décennie 2012-2022. En viticulture les tendances sont clairement à la baisse depuis 2013-2015, pour les non cotisants solidaires comme pour les cotisants solidaires, tendances qui s'accroissent depuis 2019-2021. En maraîchage, les tendances sont nettement haussières, avec néanmoins un décrochage depuis 2021, qui ne remet toutefois pas en cause les progressions antérieures. Enfin en arboriculture, on

observe une croissance régulière avec des à-coups moins marqués à partir de 2021.

Les moins de 40 ans représentent environ 60 % des installations

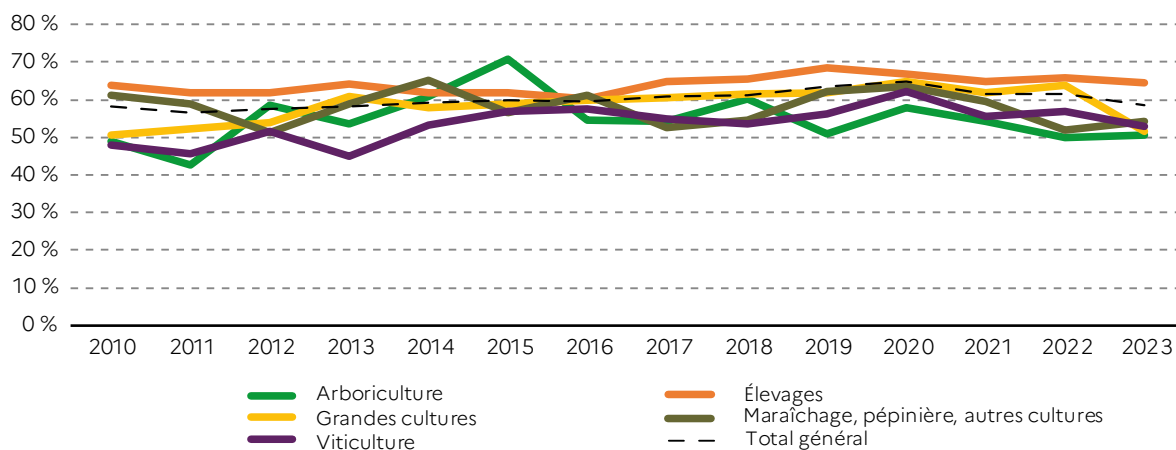
Les moins de 40 ans représentent structurellement de l'ordre de 60 % des installés hors cotisants solidaires, cette proportion étant plutôt stable dans le temps. Les filières élevages se situent en permanence au-dessus de la moyenne ; en dehors d'une baisse en 2023, la filière grandes cultures est très proche de la moyenne, alors que les filières viticulture, arboriculture et maraîchage sont en permanence en dessous de la moyenne (installations à des âges plus élevés).

Figure 3 : Évolution des installations en agriculture en Occitanie des cotisants solidaires par spécialisation



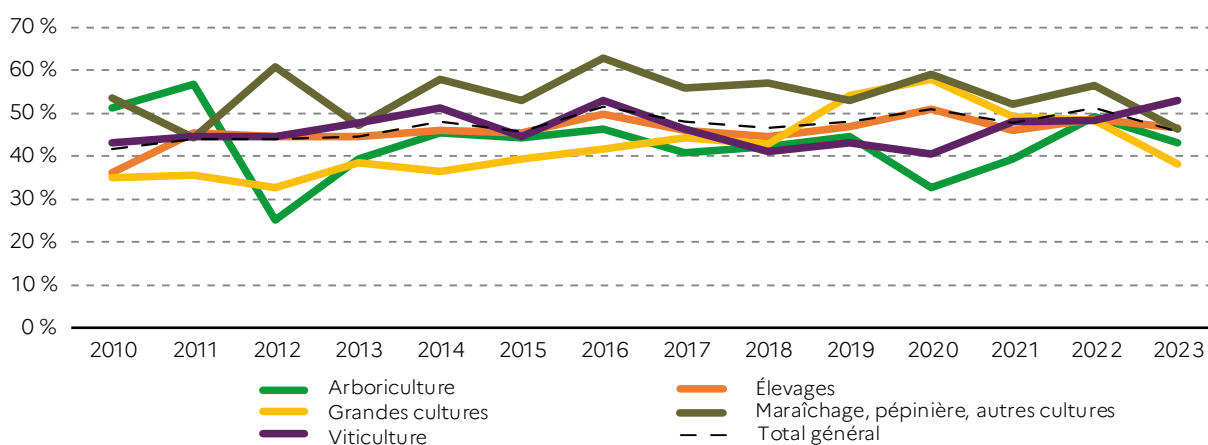
Source : MSA, traitements Sriset

Figure 4 : Part des installés de moins de 40 ans – hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

Figure 5 : Part des installés de moins de 40 ans – cotisants solidaires



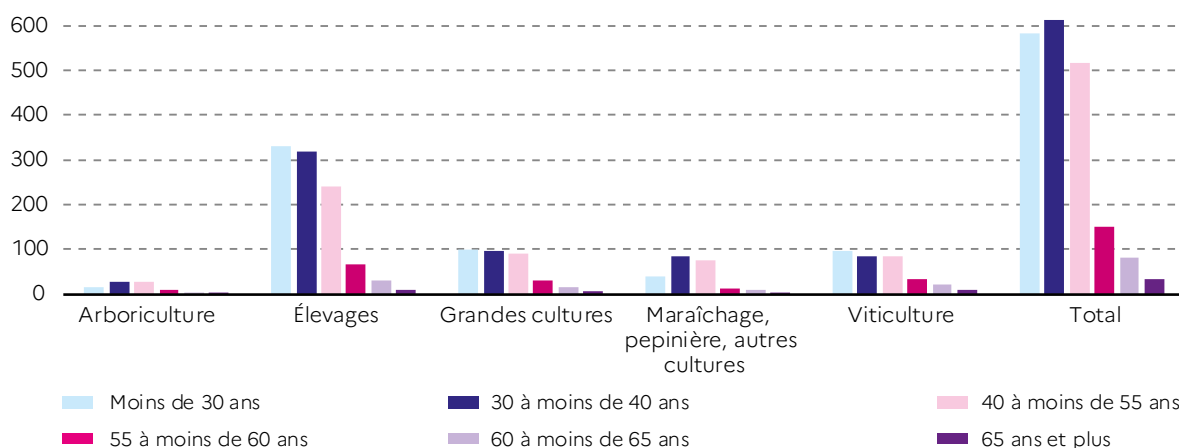
Source : MSA, traitements Sriset

Globalement sur la période triennale 2021-2023, les installés (hors cotisants solidaires) se répartissent à 30 % dans les moins de 30 ans, 31 % dans les 30-40 ans, 26 % dans les 40-55 ans, 8 % dans les 55-60 ans, 4 % dans les 60-65 ans et 2 % dans les plus de 65 ans. Les trans-

ferts entre époux représentent sur cette période 5,3 % des installations (105 par an en moyenne), qui se répartissent pour 46 % dans la classe d'âge 55-60 ans, 26 % dans la classe 60-65 ans, 16 % dans la classe 40-55 ans et 11 % dans la classe 65 ans et plus.

Sur cette même période 2021-2023, les installations (hors cotisants solidaires) se répartissent de la manière suivante par spécialité : 51 % dans l'élevage, 17 % en grandes cultures, 17 % en viticulture, 11 % en maraîchage et 4 % en arboriculture.

Figure 6 : Répartition des installés par spécialisation et classe d'âge (moyenne 2021-2023) - hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

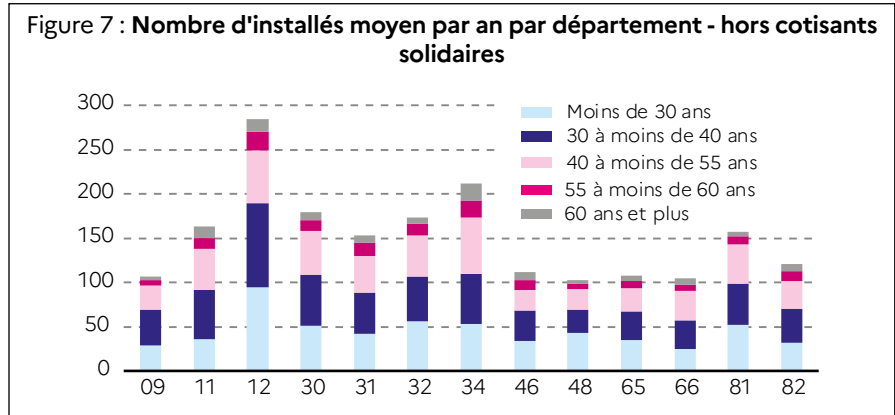
Géographiquement les installations (moyennes 2021-2023) sont les plus nombreuses dans l'Aveyron, l'Hérault et le Gard, puis dans les départements à dominante grandes cultures : Haute-Garonne, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Le maraîchage surreprésenté dans les installations

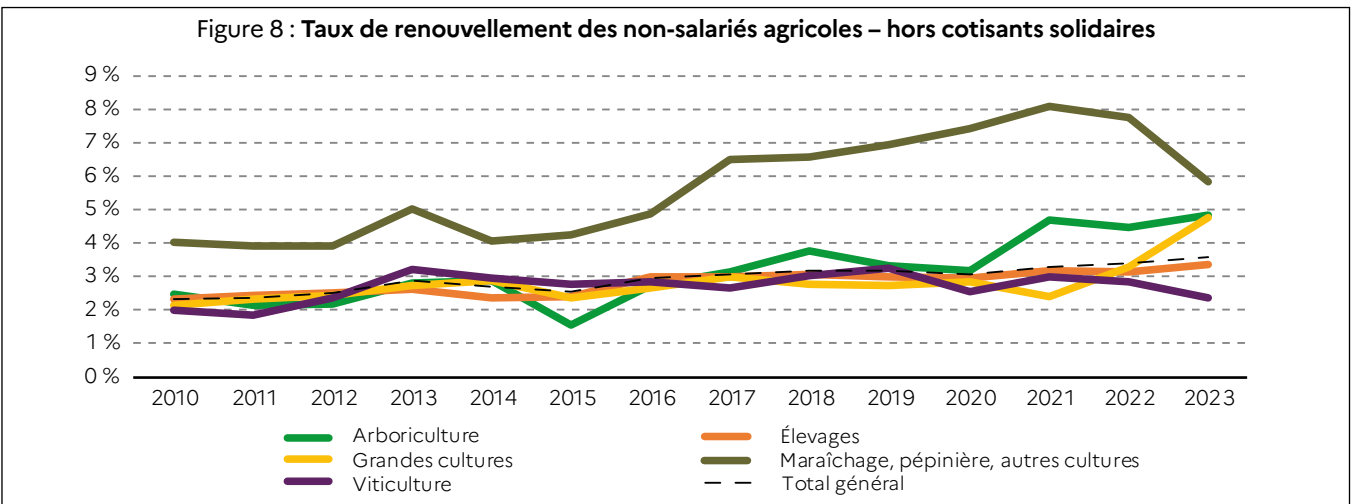
Le taux de renouvellement des non-salariés agricoles est le ratio des installés de l'année N par rapport aux effectifs totaux de l'année N-1. Ce ratio permet de prendre en compte le poids économique de chaque filière dans l'agriculture régionale. Il progresse mécaniquement sur la période analysée (de 2,3 % en 2010 à 3,6 % en 2023) du fait de l'aug-

mentation des installations et de la baisse du nombre total d'exploitants. Détaillé par spécialisation (hors cotisants solidaires), il est plus élevé pour le maraîchage (5,8 % en 2023) et l'arboriculture (4,9 %), proche de la moyenne pour les grandes cultures (4,7 % en 2023 mais 3,5 %

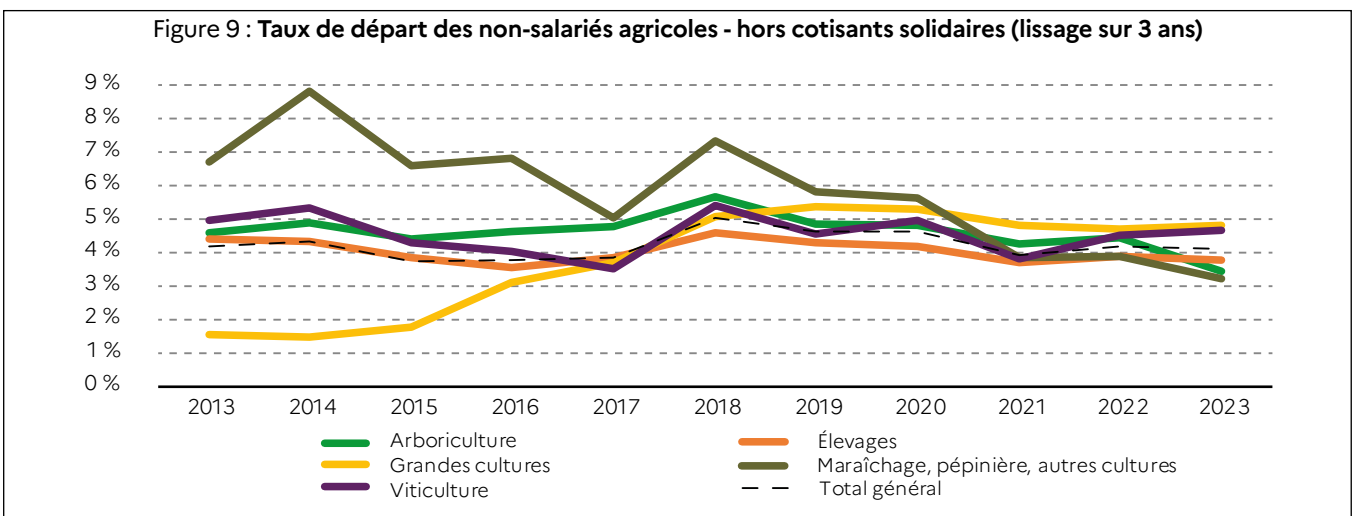
en moyenne 2021-23) et les élevages (3,4 % en 2023), et inférieur pour la viticulture (2,4 % en 2023). Il traduit une sur-représentation relative du maraîchage et plus récemment de l'arboriculture dans les installations par rapport à l'importance quantitative de ces filières.



Source : MSA, traitements Sriset

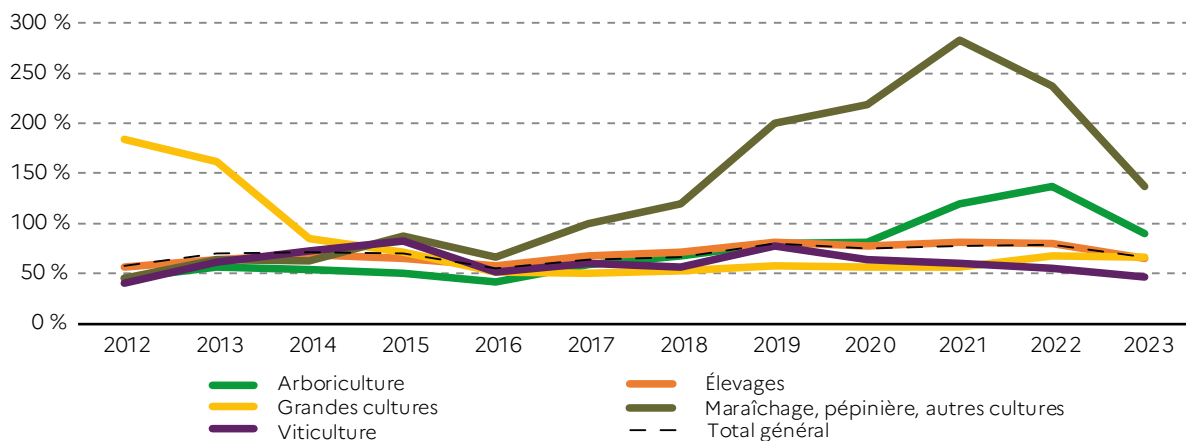


Source : MSA, traitements Sriset



Source : MSA, traitements Sriset

Figure 10 : Taux de remplacement des non-salariés agricoles - hors cotisants solidaires (lissage sur 3 ans)



Source : MSA, traitements Sriset

Un taux de départ moyen qui revient vers sa valeur moyenne

Le taux de départ total (cessation d'activité incluant les départs à la retraite) revient sur la période 2021-2023 à sa valeur « de long terme » (environ 4 %), après une période 2018-2020 de départs plus importants (entre 4,6 et 5 %). Sur la période récente 2021-2023, les filières grandes cultures et viticulture connaissent les taux de départs les plus importants. À noter également, que le regain d'intérêt précédemment souligné pour les installations en maraîchage a débuté dans une période de départs élevés dans cette filière de production. Sur la période 2010-2023, le nombre d'exploitants agricoles (hors cotisants

solidaires) a diminué de 16 %, soit un taux de variation annuel de -1,3 %.

Un taux moyen de remplacement des départs de 66 % en 2023 (moyenne 2021-2023)

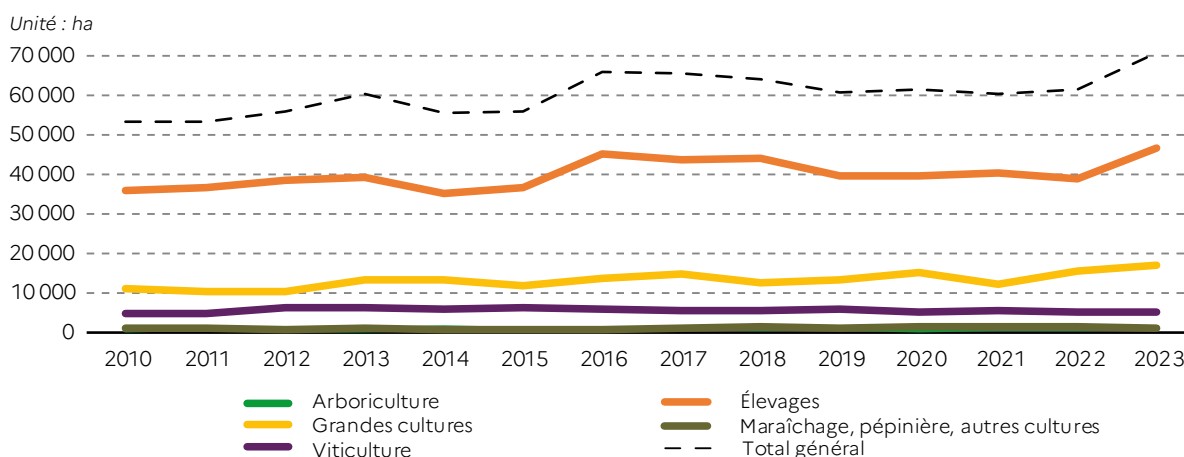
Le taux de remplacement mesure quant à lui la proportion des cessations d'activité des exploitants agricoles compensée par les installations (hors cotisants solidaires). Les valeurs supérieures à 100 % observées pour le maraîchage depuis 2017 confirment le caractère attractif de cette filière dont les effectifs totaux ont à nouveau progressé. L'arboriculture semble connaître des variations similaires mais de manière plus ponctuelle

et sur la période 2021-2023, 90 % des départs sont remplacés. Sur la période 2010-2023, le taux régional moyen (lissé par période triennale) – toutes spécialisations – a fluctué entre des valeurs extrêmes de 55 et 80 %, déclinant après une période de stabilité jusqu'à la valeur de 66 % pour la période 2021-2023. Sur cette période triennale 2021-2023, les taux de remplacements pour l'élevage, les grandes cultures et la viticulture sont respectivement de 66 %, 67 % et 47 %.

Les surfaces moyennes à l'installation relativement stables

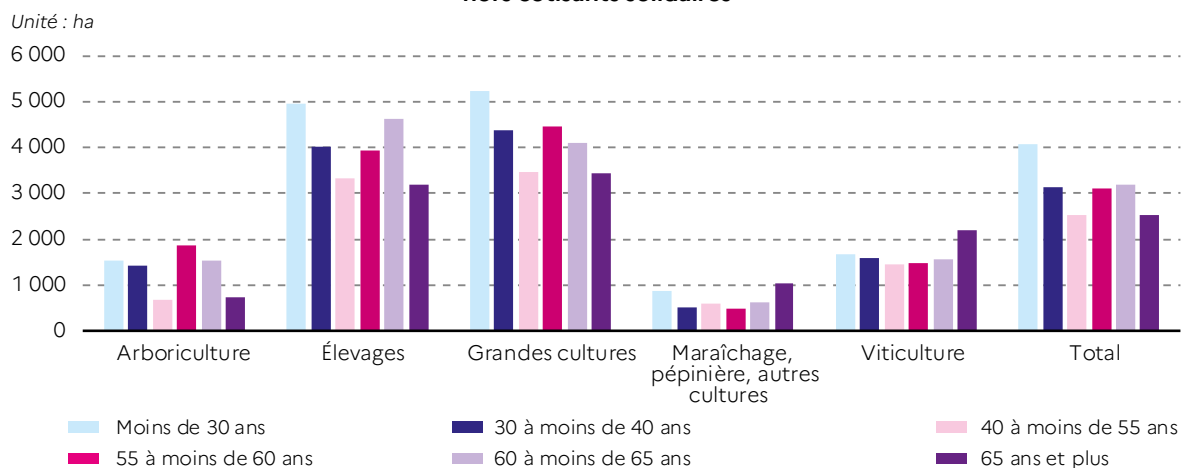
La surface totale des installations progresse sur la période 2010-2023

Figure 11 : Évolution des surfaces totales à l'installation en agriculture en Occitanie par spécialisation - hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

Figure 12 : Surface moyenne à l'installation 2021-2023 en fonction de l'âge à l'installation en Occitanie - hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

pratiquement dans les mêmes proportions que le nombre d'installés (+ 33 % contre + 29 %). Les surfaces moyennes par installés ne présentent en effet pas de tendances marquées. Sur la période triennale 2021-2023, la surface des nouveaux installés s'élève à 64 165 ha soit 2,3 % de la surface agricole (hors cotisants solidaires). Elle se répartit ainsi par spécialisation : 65 % pour l'élevage, 23 % en grandes cultures, 8 % en viticulture, 2 % en maraîchage et 2 % en arboriculture.

La surface moyenne par installé, de 32,45 ha toutes spécialisations confondues (moyenne 2021-2023), est inférieure de 33 % à la moyenne des exploitants déjà installés. Elle est maximale en grandes cultures (43,6 ha) et en élevage (41,7 ha), minimale en maraîchage (6,1 ha), intermédiaire en viticulture (15,9 ha) et en arboriculture (12,5 ha).

Cette surface moyenne par installé varie selon l'âge de l'installé : elle est maximale pour les installés de moins de 30 ans, et minimale pour les installés d'âge compris entre 40 et 55 ans.

En termes de surface, la part des cotisants solidaires est très limitée : pour la période 2021-2023, la surface annuelle moyenne est 2 280 ha, soit 2,8 ha par nouveau cotisant solidaire, et 3 % de la surface totale des installés.

Les exploitations individuelles toujours majoritaires parmi les installations

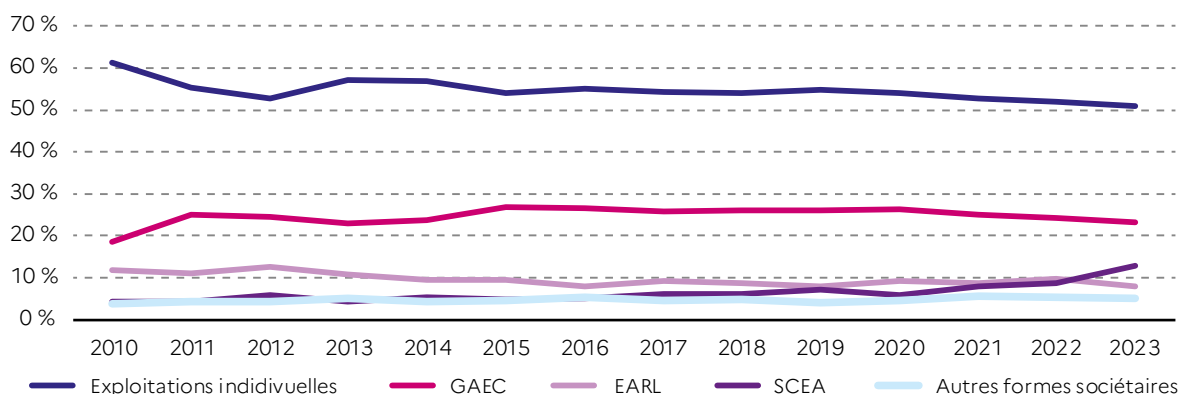
Hors cotisants solidaires, la part des exploitations individuelles dans les installations a régulièrement décliné d'un peu plus de 61 % en 2010 à 51 % en 2023. Ce statut reste toutefois majoritaire. La part des installations en GAEC re-

cule depuis 2020, après une phase de croissance de 2010 à 2015, suivie d'une période de stagnation. La part en surface suit des tendances similaires avec quelques années de retard : elle est plus importante que la part en effectifs ; ceci est la conséquence de surfaces moyennes supérieures (46 ha en GAEC, 29 ha en exploitation individuelle, 37 ha en EARL, 18 ha en SCEA et 26 ha pour les autres formes sociétaires – pour la période 2021-2023).

À un niveau très inférieur, la part des EARL recule régulièrement (de 12 % en 2010 à 8 % en 2023), alors que celle des SCEA a plus que doublé (4 % en 2010, 9 % en 2022 et même 13 % en 2023).

Le statut de l'exploitation est bien sûr susceptible d'évoluer lors de la vie ultérieure de l'exploitation, et ces changements ultérieurs conditionnent certainement, tout autant que les ins-

Figure 13 : Évolution de la part des différents statuts dans les effectifs des installations – hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

tallations, la répartition globale des exploitations régionales.

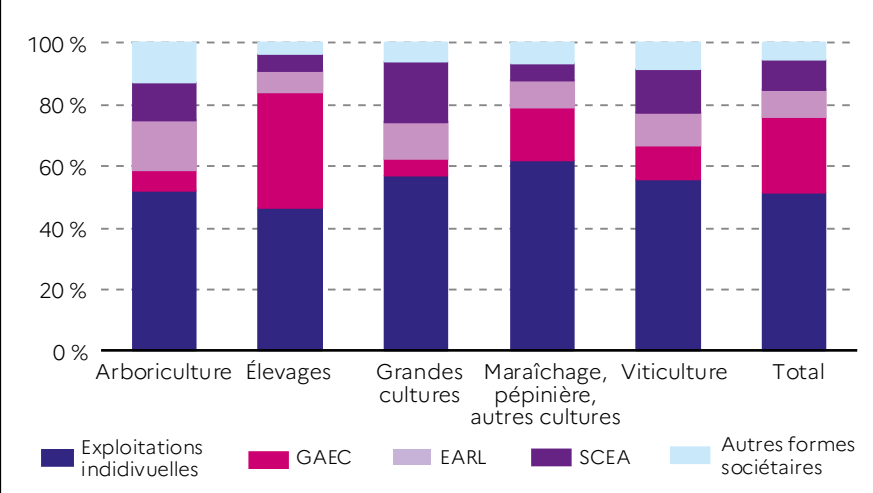
C'est pour les installations en élevage que la part des GAEC est la plus importante (38 %), suivie par le maraîchage (18 %) ; celle des EARL est la plus importante en arboriculture (16 %), et de l'ordre de 10 % en grandes cultures, maraîchage et viticulture. Concernant les SCEA, elles représentent 20 % des installations en grandes cultures et 15 % en viticulture (valeurs moyennes 2021-2023).

En ce qui concerne les cotisants solidaires, la quasi-totalité des installations est en exploitation individuelle (99,6 % pour la période 2021-2023).

L'installation à titre exclusif en baisse continue depuis une décennie

L'installation à titre exclusif, c'est-à-dire avec des activités professionnelles exclusivement agricoles ne concerne que 52 % des installés en 2023, contre près de 70 % en 2010. En revanche l'installation à titre secondaire, c'est-à-dire avec des revenus provenant majoritairement d'activités non agricoles progresse de 22-24 % en 2010-2012 à 30 % en 2021-2022, et même, mais peut-être de manière ponctuelle, à 39 % en 2023. Cette évolution ne se propage toutefois que lentement à l'ensemble des exploitants de la région : en 2024 l'activité agricole à titre exclusif concerne globalement encore 73 %

Figure 14 : Répartition des installés par statut en fonction de la spécialisation (période 2021-23) - hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

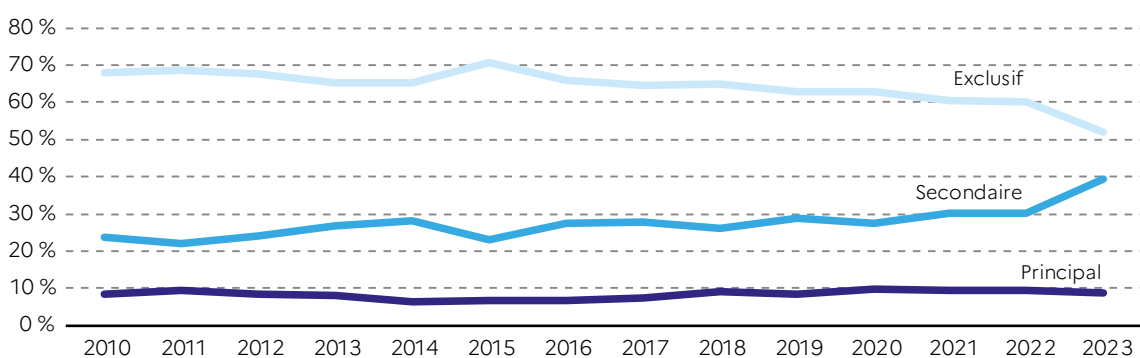
des exploitants, et l'activité agricole à titre secondaire seulement 17 % des exploitants ; les exploitations à titre secondaire lors de l'installation étant susceptibles d'évoluer ultérieurement vers un mode exclusif ou principal. L'installation à titre exclusif décline également pour les cotisants solidaires, de 8 à 10 % en début de période jusqu'à 5 à 6 % en 2022-2023. L'installation à titre secondaire est ultra-majoritaire, progressant encore de 90 à 95 %.

Vers un rééquilibrage de la population des non-salariés agricoles par classes d'âge

L'examen comparatif de la pyramide des âges des exploitants agricoles en 2018, 2021 et 2024 montre, sinon une certaine forme de rajeunissement de cette population, a minima un réequi-

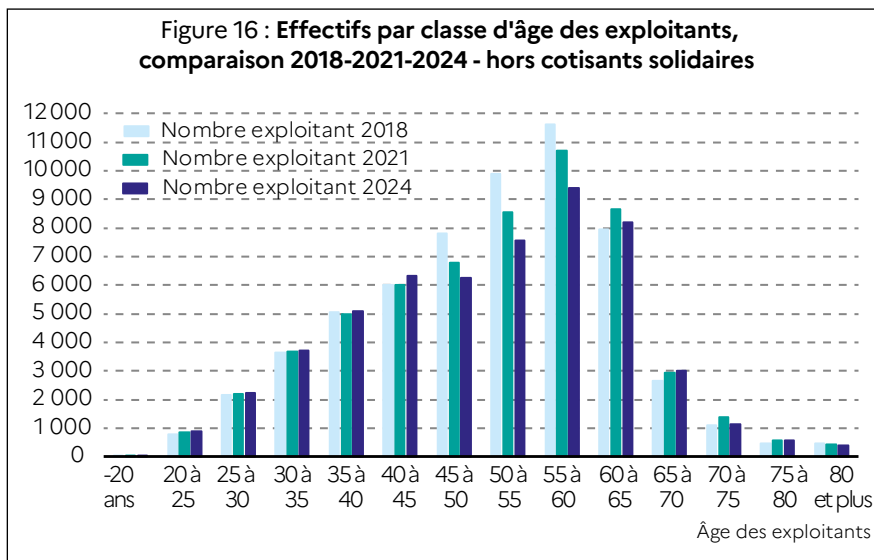
brage de la répartition par classe d'âge. Les classes d'âge inférieures à 45 ans sont stables, voire en légère augmentation. Les classes comprises entre 45 et 60 ans sont en net recul et les effectifs des classes d'âge supérieures à 60 ans sont quasiment inchangés, sans accumulation marquée d'exploitants âgés. Les classes d'âges de 45 à 64 ans en particulier subissent une baisse significative. Les classes de 60 à 70 ans conservent des effectifs pratiquement stables ; l'écart entre ces 2 classes reflète en fait la dynamique de départ à la retraite des exploitants agricoles à partir de 65 ans. Le rajeunissement global semble réel mais limité : l'âge moyen des non-salariés agricoles (hors cotisants solidaires) est de 50 ans et 4 mois en 2018, 50 ans et 6 mois en 2021, et 50 ans et 1 mois en 2024.

Figure 15 : Évolution des installés selon le régime maladie de la MSA - hors cotisants solidaires



Source : MSA, traitements Sriset

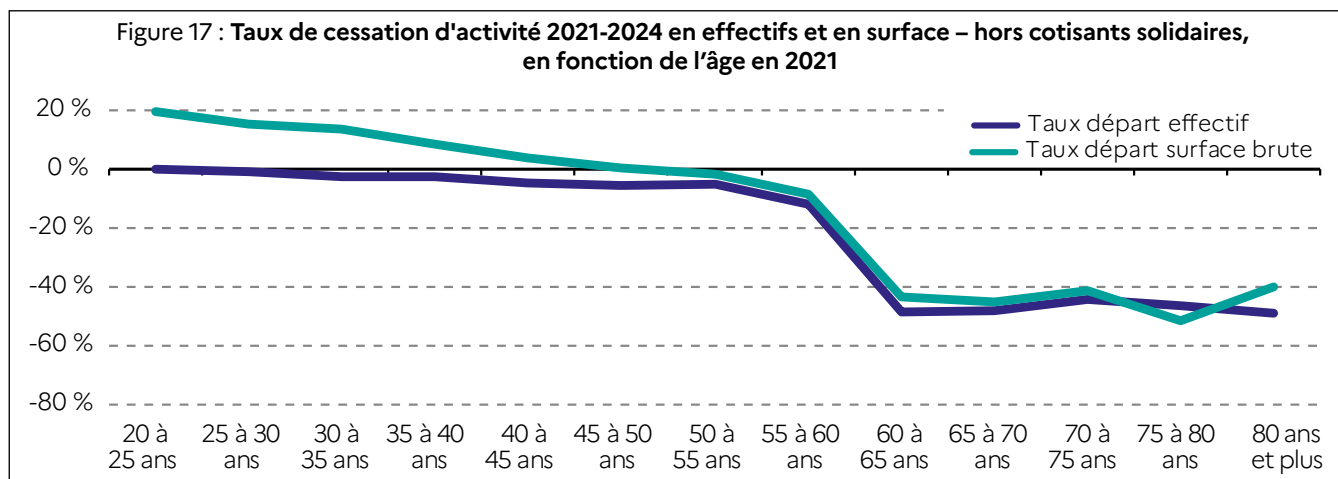
La comparaison des effectifs par génération entre 2021 et 2024, auxquels on soustrait les installations de la période, permet de calculer des taux de cessation d'activité moyens en fonction de l'âge en 2021, en effectifs et en surface. En ce qui concerne les effectifs, on observe une légère baisse entre 40 et 55 ans, de l'ordre de 5 %, qui s'amplifie pour la classe 55-60 ans (12 % des exploitants de cet âge ont quitté le métier sur la période). L'essentiel de la sortie de l'activité intervient à partir de 60 ans avec un départ sur 2 en 3 ans. Ce taux moyen se maintient approximativement sur les classes d'âge suivantes. Ce phénomène de départ est assez homogène pour les différentes spécialisations ; les estimations sur cette période courte présentent toutefois



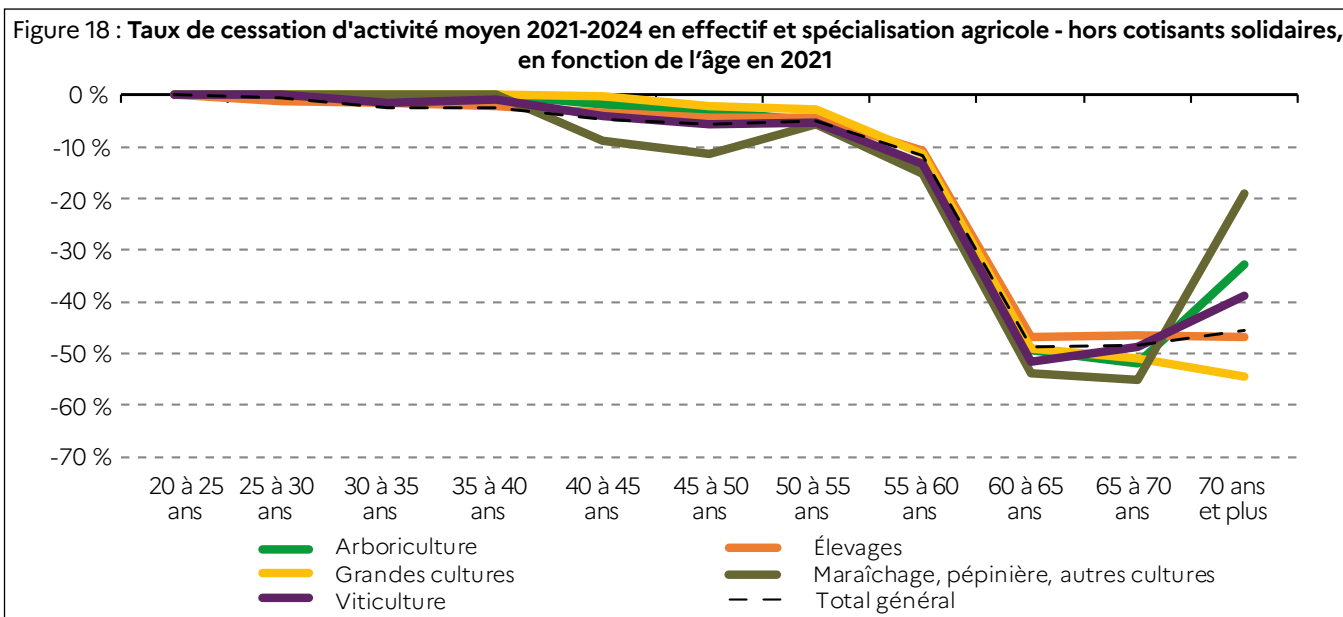
Source : MSA, traitements Sriset

un caractère un peu erratique pour les spécialisations de faibles effectifs (arboriculture, maraîchage).

La courbe des taux de cessation en termes de surface est assez similaire à celle des cessations en effectifs



Source : MSA, traitements Sriset



Source : MSA, traitements Sriset

(figure 17), avec une différence importante : jusqu'à 55 ans les taux de cessation sont positifs, ce qui traduit en fait l'agrandissement de la surface des exploitations. L'exploitation de ces données sur l'agrandissement des exploitations permet d'évaluer la destination des terres libérées par les cessations selon les 3 modalités suivantes : retrait ou changement de l'usage agricole, installations, agrandissement. Le calcul peut être conduit par spécialisation, le changement d'usage pouvant alors être un changement de spécialisation.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, pour la période 2021-2024. On y constate en particulier des changements importants en viticulture, avec 38 % des terres quittant cette valorisation et seulement 35 % reconduites dans la même spécialisation par un nouvel installé. Ces estimations mériteraient d'être confirmées dans la durée.

Quelques compléments sur l'emploi agricole

Malgré la légère progression des installations analysée ci-dessus, les effectifs des exploitants reculent en Occitanie du fait d'un taux de remplacement moyen de l'ordre de 66 %. Ceci ne reflète toutefois qu'une partie du sujet de l'emploi agricole, en particulier dans le cadre des tendances mises en évidence par le dernier recensement agricole : augmentation du recours à des prestataires et augmentation du salariat hors cadre familial.

Les données de la MSA apportent dans ces domaines également un éclairage utile.

Une tendance clairement haussière de l'emploi dans les entreprises de travaux agricoles

Sur la période 2010-2024, les effectifs des non-salariés agricoles dans les entreprises de travaux agricoles ont progressé régulièrement de 930 en

2010 à 1200 en 2024 (+ 30 %) ; l'installation de nouveaux entrepreneurs a presque doublé sur la période : de l'ordre d'une soixantaine en 2011, elle dépasse la centaine au cours des dernières années. La répartition par classe d'âge en 2024 est assez proche de celles des exploitants agricoles, avec une sous-représentation des classes d'âge inférieur à 35 ans. Ces effectifs restent néanmoins très inférieurs à ceux des exploitants agricoles, dont ils ne représentent qu'environ 2,2 %.

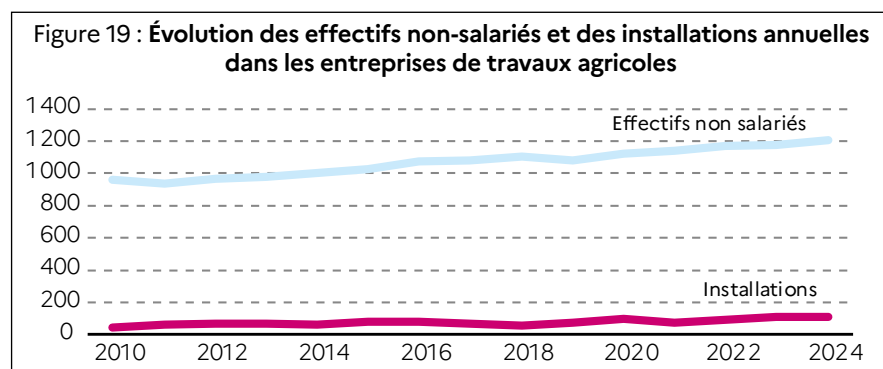
L'emploi salarié dans ces entreprises de travaux agricoles a également fortement progressé au cours de la dernière décennie : doublement pour les CDI (+ 107 %), et + 67 % pour les CDD entre 2014 et 2024. Les CDD y sont très majoritaires, avec 12 752 contrats en 2024 pour 2 724 en CDI. La répartition des emplois par classe d'âge y est pratiquement équilibrée, avec une présence importante des classes d'âge inférieur à 40 ans.

Tableau 1 : Estimation des parts d'utilisation de la surface libérée par les départements

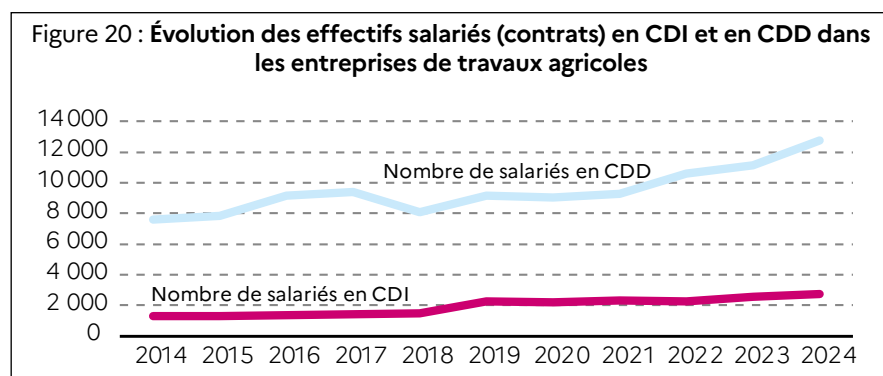
| | Arboriculture | Élevages | Grandes cultures | Maraîchage, pépinière, autres cultures | Viticulture | Total |
|--|---------------|----------|------------------|--|-------------|-------|
| Agrandissement des exploitations existantes ¹ | 36 % | 25 % | 36 % | 77 % | 25 % | 28 % |
| Installations ¹ | 60 % | 57 % | 54 % | 127 % | 35 % | 54 % |
| Changement d'usage ou de spécialisation ² | -3 % | 15 % | 7 % | -118 % | 38 % | 15 % |

1- Les taux peuvent être supérieurs à 100 % si la surface consacrée à la spécialisation progresse
 2- Le taux est négatif si la surface consacrée à la spécialisation progresse
 Champ : non-salariés hors cotisants solidaires

Source : MSA, traitements Sriset



Source : MSA, traitements Sriset



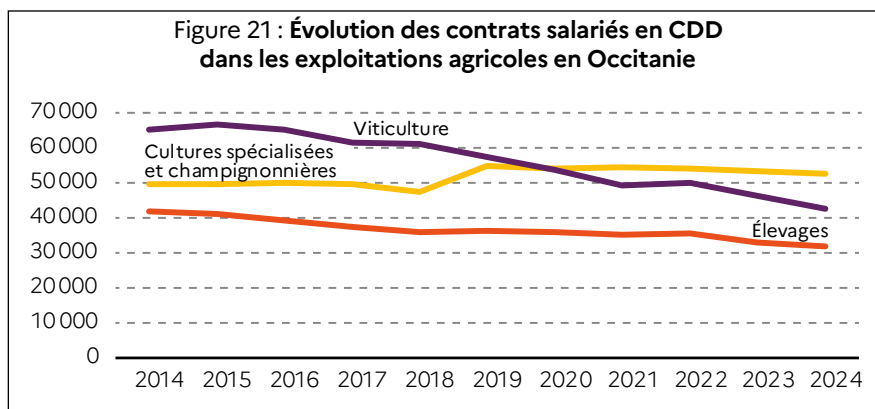
Source : MSA, traitements Sriset

Des évolutions contrastées entre CDI et CDD pour le salariat dans les exploitations agricoles

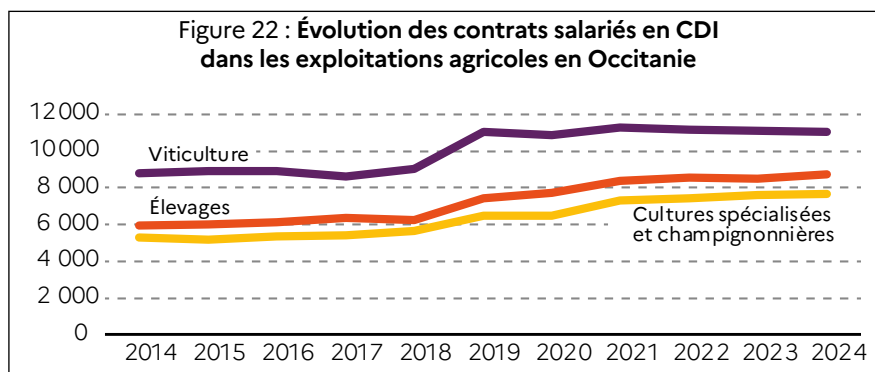
En 2024, 27 467 contrats en CDI ont été répertoriés par la MSA dans les exploitations agricoles, réparties ainsi : 40 % en viticulture, 32 % en élevage et 28 % dans les autres cultures. Ces emplois salariés en CDI ont connu une progression significative au cours de la décennie 2014-2024 : + 25 % en viticulture, + 47 % en élevage et + 45 % pour les autres cultures.

La tendance est toute autre pour les emplois en CDD, en baisse importante en viticulture (- 35 %) et en élevage (- 24 %), mais en légère progression pour les autres cultures (+ 6 %). En 2024, le nombre total de contrats en CDD (126 540) s'est réparti par spécialisation de la manière suivante : 41 % dans les autres cultures, 34 % en viticulture et 25 % dans l'élevage.

La répartition des CDI montre une légère sur-représentation de la classe d'âge 50-60 ans ; inversement, en CDD, les effectifs sont plutôt décroissants avec l'âge.



Source : MSA, traitements Sriset



Source : MSA, traitements Sriset

SOURCES ET DÉFINITIONS

Ces travaux sont basés sur l'exploitation des 2 fichiers annuels de données de la MSA mis à disposition des services régionaux de la statistique agricole par le service de la statistique et de la prospective (années 2009 à 2024), pour les non-salariés d'une part, pour les salariés agricoles d'autre part. Ces fichiers sont des fichiers individuels (anonymisés), et ne comportent pas d'identifiant des exploitations (siret ou autre). Ils ne permettent pas de travailler sur des effectifs d'exploitations.

L'analyse a montré que l'évaluation la plus complète des installations de l'année N est obtenue à partir du fichier des non-salariés de l'année N+2 ; c'est l'option retenue ici pour la période 2010-2023, hormis pour l'année 2023 où le fichier de l'année N+1 (2024) a été utilisé, celui de 2025 n'étant pas disponible. Il s'agit de l'année de la première affiliation (date réelle d'installation) du chef d'exploitation à la MSA, non compris les changements ultérieurs d'exploitation, de modalité d'assujettissement, de superficie ou de forme juridique.

Le fichier des non-salariés regroupe les chefs d'exploitation, dont le volume d'activité se situe au-dessus des seuils de l'activité minimale d'assujettissement (AMA), et les cotisants solidaires dont l'activité agricole est insuffisante pour bénéficier du statut d'exploitant agricole (surface comprise entre un quart et une surface minimale d'assujettissement (SMA), ou temps de travail compris entre 150 et 1200 heures par an, ou revenu inférieur à 800 Smic horaires). La plupart des résultats présentés dans ce document sont relatifs aux seuls exploitants agricoles, hors cotisants solidaires, sauf mention contraire.

Le taux de renouvellement de l'année N est le nombre de chefs d'exploitations installés de l'année N divisé par l'effectif total des chefs d'exploitation de l'année N-1.

Le taux de départ est le nombre de chefs d'exploitation ayant cessé leur activité, divisé par l'effectif total des chefs d'exploitation ; il est calculé en moyenne triennale annualisée, de manière cohérente avec l'observatoire régional sur l'installation – transmission. Les publications de l'observatoire régional sur l'installation-transmission sont disponibles sur le site internet de la chambre régionale d'agriculture Occitanie : <https://occitanie.chambres-agriculture.fr/sinformer/lagriculture-en-occitanie>.

Le taux de remplacement est le nombre de chefs d'exploitations installés rapporté au nombre de départs ; il est calculé en moyenne triennale annualisée.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative, Bât. D,
1 Place Émile Blouin - CS 7005
31952 Toulouse cedex 9

Directrice de la publication : Juliette Fourcot
Rédacteur en chef : Gérôme Pignard
Rédacteur : Gérôme Pignard, Nicolas Mas
Composition : Barbara Deltour
ISSN : 2609-231X
© Agreste 2026